

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 1^{ER} NOVEMBRE 2011 À 20 H DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE
« LE BIVOUAC »**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district #1
Jim O'Brien, conseiller, district #2
Michael Tuppert, conseiller, district #3
Hélène Thibault, conseillère, district #4
Jean Perron, conseiller, district #5
Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district #6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2011 et spéciale du 11 octobre 2011

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'octobre 2011

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 octobre 2011

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 octobre 2011

5.3 Autorisation de paiement / Demande d'ajustement des honoraires professionnels (volet conception – Phase 1 : remplacement des pompes) / Augmentation de la capacité de pompage du poste principal / CIMA+

5.4 Discours sur la situation financière de la municipalité

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

6.2 Dérogation mineure au 6715, route de Fossambault, lots numéros 962-43 et 689-P

6.3 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10520-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les groupes et les classes d'usages, le plan de zonage, les grilles des spécifications et les normes relatives au logement d'appoint

6.4 Approbation du Règlement d'emprunt numéro 17-2011 au montant de 2 058 000 \$ de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)

6.5 Octroi d'un contrat / Travaux de réfection d'une partie du réseau pluvial sur la rue Gingras, secteur de la source L'Eau Vive / Raymond Robitaille Excavation Inc.

6.6 Demande d'autorisation / Exercice militaire / 12^e Régiment blindé du Canada

7. PARTIE INFORMATIVE

8. AFFAIRES DIVERSES

9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

188-11-2011

1. ORDRE DU JOUR
1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 5.5 Recommandation de paiement n° 5 / Réfection des infrastructures des secteurs Le Plateau et protection des puits / *Les Excavations Lafontaine inc.*
- 6.7 Demande de subvention au ministère des Transports du Québec pour la réparation de la route de Fossambault

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

189-11-2011

2. PROCÈS-VERBAUX
2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2011 et spéciale du 11 octobre 2011

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire du 4 octobre 2011 et spéciale du 11 octobre 2011 tels que déposés.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 20 h 05, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux approuvés lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 20 h 05.

4. CORRESPONDANCE
4.1 Liste de la correspondance du mois d'octobre 2011

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'octobre et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 octobre 2011

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 octobre 2011 et les invite à le consulter.

190-11-2011

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 octobre 2011

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 octobre 2011 totalisant 1 266 268,60 \$ ainsi que la liste des engagements ENB 1100633 à ENB 1100711.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 octobre 2011 totalisant une somme de 1 266 268,60 \$ et la liste des engagements ENB 1100633 à ENB 1100711, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191-11-2011

5.3 Autorisation de paiement / Demande d'ajustement des honoraires professionnels (volet conception – Phase 1 : remplacement des pompes) / Augmentation de la capacité de pompage du poste principal / CIMA+

Dans le cadre des travaux de réfection du poste de pompage principal, la Ville a reçu une demande d'ajustement des honoraires professionnels associés à la conception des travaux de remplacement des pompes.

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions pour l'installation de deux pompes à la station de pompage principale;

ATTENDU QUE le résultat de l'appel d'offres du 11 octobre 2011 était de beaucoup supérieur à l'estimation de la firme CIMA+;

ATTENDU la décision de la Ville de rejeter la seule soumission reçue et de retourner en appel d'offres;

ATTENDU l'obligation de procéder au changement de la génératrice actuelle à la station de pompage principale;

ATTENDU la demande d'ajustement des honoraires professionnels reçue de la firme CIMA+ en date du 14 octobre 2011 et justifiant le travail additionnel non prévu;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer une somme de 14 300 \$ plus taxes à la firme CIMA+ pour honoraires professionnels supplémentaires;

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 10470-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 Discours sur la situation financière de la municipalité

Monsieur le Maire fait rapport sur la situation financière de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, sur les indications de l'année en cours, ainsi que sur les orientations préliminaires du prochain budget. Son rapport est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

192-11-2011

5.5 Recommandation de paiement n° 5 / Réfection des infrastructures des secteurs Le Plateau et protection des puits / Les Excavations Lafontaine inc.

ATTENDU la recommandation de paiement no 5 de la firme CIMA+ dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des secteurs Le Plateau et Protection des puits datée du 31 octobre 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer une somme de 314 510,70 \$ plus taxes à Les Excavations Lafontaine inc.

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt 10240-2010 et 10450-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES COURANTES

193-11-2011

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 20 octobre 2011 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU et figurant à ce même tableau ;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

194-11-2011

6.2 Dérogation mineure au 6715, route de Fossambault, lots numéros 962-43 et 689-P

La demande de dérogation mineure vise à régulariser l'implantation d'une partie seulement de la remise existante. En effet, lors de l'émission du permis, compte tenu du manque d'informations et du fait que les titres de propriété n'étaient pas clairs pour la portion du lot à l'arrière de la remise appartenant en majeure partie au propriétaire, une erreur s'est produite; il reste une petite portion ne lui appartenant pas.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 6715, route de Fossambault, et désigné sous les lots numéros 962-43 et 689-P, laquelle vise à régulariser l'implantation d'une remise existante à 0,54 mètre d'une ligne arrière de terrain alors que la norme réglementaire est de 1,5 mètre minimum de la ligne arrière de terrain;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 7.2.2 du Règlement de zonage 2007-01-9124 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 22 septembre 2011 et recommande au conseil municipal de l'accepter.

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur les lots numéros 962-43 et 689-P.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

195-11-2011

6.3 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10520-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les groupes et les classes d'usages, le plan de zonage, les grilles des spécifications et les normes relatives au logement d'appoint

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir, par zone, les classes d'usages autorisées et de définir, pour chaque zone et usage, des normes d'implantation et de hauteur spécifiques;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier les groupes et les classes d'usages, le plan de zonage, les grilles des spécifications et les normes relatives au logement d'appoint;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 6 septembre 2011;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 10520-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les groupes et les classes d'usages, le plan de zonage, les grilles des spécifications et les normes relatives au logement d'appoint, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

196-11-2011

6.4 Approbation du Règlement d'emprunt numéro 17-2011 au montant de 2 058 000 \$ de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)

ATTENDU QUE la MRC de Portneuf a mandaté la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) afin qu'elle devienne le gestionnaire désigné d'un site de traitement des boues de fosses septiques comme équipement régional;

ATTENDU QUE la Régie peut assumer une telle responsabilité conformément à l'article 7e) de l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;

ATTENDU QU'il est urgent de réaliser lesdits travaux de façon à ce que le système soit opérationnel au printemps 2012 étant donné qu'il n'y a plus de site conforme sur le territoire de la Régie;

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le secrétaire-trésorier de la Régie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal de Fossambault-sur-le-Lac approuve le Règlement d'emprunt numéro 17-2011 adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 20 octobre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

197-11-2011

6.5 Octroi d'un contrat / Travaux de réfection d'une partie du réseau pluvial sur la rue Gingras, secteur de la source L'Eau Vive / Raymond Robitaille Excavation Inc.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la réfection d'une partie du réseau pluvial sur la rue Gingras dans le secteur de la source L'Eau Vive;

ATTENDU les soumissions demandées pour cette réfection;

ATTENDU les soumissions reçues, à savoir :

Soumissionnaire	Coût sans taxes
Raymond Robitaille Excavation Inc.	18 407,80 \$
Transport L & R Martel inc.	20 640,00 \$

ATTENDU les recommandations de monsieur Daniel Côté, adjoint au contremaître du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat pour la réfection du ponceau à la firme Raymond Robitaille Excavation Inc. pour un montant de 18 407,80 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

198-11-2011

6.6 Demande d'autorisation / Exercice militaire / 12^e Régiment blindé du Canada

ATTENDU QUE le 26 octobre dernier, la Ville a reçu une demande du 12^e Régiment blindé du Canada afin d'avoir accès à notre territoire pour y conduire un exercice militaire au cours de la semaine du 7 au 18 novembre 2011;

ATTENDU que cet exercice s'effectuera principalement à bord de véhicules de combat à roues, communément appelés COYOTE;

ATTENDU qu'un maximum de 250 personnes et environ 30 véhicules seront présents simultanément sur le territoire de quatre MRC pour cette activité;

ATTENDU QUE le 12^e Régiment s'assurera que la population et l'environnement soient respectés lors de cet exercice militaire;

ATTENDU QUE les propriétaires des terrains que le 12^e Régiment utilisera au cours de cet événement seront avisés et signeront les documents requis;

ATTENDU QUE cet exercice est une étape primordiale pour le 12^e Régiment blindé du Canada dans le cycle d'entraînement en vue d'une préparation opérationnelle;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac autorise le 12^e Régiment blindé du Canada de la Garnison Valcartier à avoir accès à son territoire afin d'y conduire un exercice militaire au cours de la période du 7 au 18 novembre 2011;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Major Guy Marcoux du 12^e Régiment blindé du Canada.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

199-11-2011

6.7 Demande de subvention au ministère des Transports du Québec pour la réparation de la route de Fossambault

La Ville désire réaménager la route de Fossambault sur une distance de deux kilomètres.

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a légué à la Ville la route de Fossambault dans un état délabré;

ATTENDU que la route de Fossambault constitue le prolongement de la Route 367 dans la municipalité;

ATTENDU que la route de Fossambault est très achalandée par les citoyens et les visiteurs;

ATTENDU les nombreuses plaintes reçues par la Ville et provenant des citoyens et des visiteurs;

ATTENDU que dans un souci de sécurité, la Ville se doit de réaménager une partie de la route de Fossambault;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

DE présenter une demande de subvention au ministère des Transports du Québec afin de procéder au réaménagement de la route de Fossambault sur une distance de deux kilomètres;

DE demander l'appui et le support au député provincial, monsieur Michel Matte, dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Adoption du budget 2012

Monsieur le maire informe la population que le budget 2012 sera adopté lors de la séance spéciale du conseil qui se tiendra le 13 décembre 2011 à 20 h à la salle communautaire Le Bivouac.

7.2 Journal municipal

La prochaine parution de l'Entre-Guillemets est prévue le 21 novembre. Monsieur le maire informe les citoyens que la date de tombée des articles pour ce journal est le 2 novembre.

7.3 Collecte spéciale d'herbes et de feuilles mortes

Monsieur le maire rappelle qu'il y aura une dernière collecte spéciale d'herbes et de feuilles mortes le jeudi 3 novembre prochain.

7.4 Maire suppléant

Monsieur le maire informe les résidants qu'il sera à l'extérieur du pays du 13 au 21 novembre prochain et c'est le conseiller Michael Tuppert qui agira à titre de maire suppléant.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 45, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. La présence de véhicules tout-terrain et moto+cross sur la plage;
2. La date de l'assemblée publique d'information concernant le projet de règlement modifiant les groupes et les classes d'usages, le plan de zonage, les grilles des spécifications et les normes relatives au logement d'appoint;
3. Le début des travaux de réfection d'une partie du réseau pluvial sur la rue Gingras, secteur de la source L'Eau Vive;
4. Le rapport sur la situation financière;
5. Le secteur de la route de Fossambault qui sera réaménagé;
6. Les secteurs où seront permis les maisons bi-génération;
7. Le déneigement fait par la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dans le secteur Le Plateau lors des premières neiges;
8. Les droits de plage des propriétaires riverains.

Fin de la seconde période de questions à 21 h 15.

200-11-2011

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 21 h 15.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier